

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 138 (2012)
Heft: 23-24: Le décor urbain

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'urbanisme
Office de l'urbanisme

Parc agro-urbain, espaces publics et ouverts de Bernex-Confignon Concours international de projets

Autorité adjudicatrice :

Le présent concours est organisé par la République et Canton de Genève, maître d'ouvrage et adjudicateur des mandats attribués à l'issue du concours. Le secrétariat du concours et sa gestion administrative sont assurés au sein de l'Etat de Genève par l'Office de l'urbanisme (OU) domicilié à :

Département de l'urbanisme (DU)
Office de l'urbanisme – Direction des grands projets (DGP) – 6^{ème} étage
Madame Céline Barril (assistante administrative)
Rue David Dufour 5, CP 224 - 1211 Genève 8, e-mail : celine.barril@etat.ge.ch

Forme du concours :

La présente mise en concurrence est un concours de projet en procédure ouverte, à un degré, tel que défini par les articles 3 du règlement SIA 142, édition 2009, sur les concours d'architecture et d'ingénierie.

Les langues officielles du concours sont le français et l'anglais et jusqu'à la publication officielle des résultats, le concours est couvert par l'anonymat des auteurs (cf. devise ou le code d'anonymat pour désigner les projets).

Description du projet :

Bernex a vocation à devenir un nouveau centre régional de l'agglomération genevoise relié au cœur de la ville par un tram.

Son développement fera figure d'exemplarité en réponse aux besoins de la population en concrétisant le maintien d'un écrin de verdure. Sa construction débutera par la création d'un parc agro-urbain.

Le périmètre du concours se situe en frange faiblement urbanisée de la ville d'Onex. Il s'agit de construire un parc agro-urbain à l'articulation de l'agglomération continue et du nouveau pôle régional de Bernex. Ce parc offrira une vision paysagère cohérente entre deux pénétrantes de verdure (entre Rhône et Aire) et proposera des aménagements de délalement qui répondent aux besoins de la population locale.

Le développement de Bernex sur la campagne s'accompagnera de projets pilotes pour faciliter les rapports entre le monde urbain et rural. Le projet valorisera l'activité agricole impactée par le prélèvement de surface de travail. En partenariat avec le monde agricole, l'ambition est de caractériser le parc public en parc agro-urbain et de le doter d'un lieu d'échange conférant une dimension innovante à la problématique.

En limite du parc, le prolongement du tramway Cornavin-Onex-Bernex transformera la route de Chancy, route cantonale à fort trafic, en boulevard urbain. Cette artère principale «coupe» la continuité du Rhône à l'Aire.

La requalification de la route de Chancy, en contact avec le parc, permettra de relier et connecter les deux parties du territoire.

Conditions de participation :

Ce concours est ouvert à une équipe pluridisciplinaire composée d'un architecte-paysagiste – pilote du groupe – associé à un architecte, à un spécialiste des questions agricoles et à un ingénieur civil. L'avis officiel faisant foi est celui publié le 27 novembre 2012 sur le site SIMAP.ch et la Feuille d'avis officielle du Canton de Genève.

Obtention du dossier :

Les documents du concours sont téléchargeables sur le site – www.simap.ch – depuis le 27 novembre 2012.

Membres du jury :

Le jury, désigné par le maître d'ouvrage, est composé de :

Président

M. Gilles Vexlard, architecte-paysagiste, Paris

Membres non-professionnels

M Serge Dal Busco, conseiller administratif de la Commune de Bernex

M. Dinh Manh Uong, conseiller administratif de la Commune de Confignon

Mme Ruth Bänziger, maire de la Commune d'Onex et membre du Directoire du Centre Sportif des Evaux

Membres professionnels indépendants

Mme Catherine Mosbach, architecte-paysagiste, Paris

M. Jordi Bellmunt, directeur du master en architecture du paysage, architecte, Barcelone

M. Marcellin Barthassat, architecte-urbaniste, Genève

Mme Michèle Tranda Pittion, architecte-urbaniste, Genève

Mme Nelly Niwa, architecte-urbaniste. Chargé de projet à l'Université de Lausanne.

M. Pascal Boivin, ingénieur agronome, hepia Genève

M. Marc Favre, président d'AgriGenève, viticulteur à Bernex

Membres représentants le maître d'ouvrage

M. Francesco Della Cas, architecte cantonal à l'Etat de Genève

Mme Nicole Surchat Via, architecte-urbaniste, directrice de la Direction des grands projets (DGP), Etat de Genève

M. Sébastien Beuchat, ingénieur environnement, directeur de la direction Paysage (DGNP), Etat de Genève

M. Jean-Pierre Viani, ingénieur en génie rural, directeur de la Direction générale de l'Agriculture (DGA), Etat de Genève

M. Olivier Caumel, ingénieur mobilité, directeur de la Direction régionale Rhône-Arve pour la mobilité (DGM), Etat de Genève

Suppléants

M. Bernard Lugin, architecte, environnementaliste, Bernex

M. Mario Rodriguez, géographe aménagiste, secrétaire général-adjoint, commune de Confignon

M. Emmanuel Ansaldi, ingénieur agronome, aAdjoint scientifique, Direction générale de l'agriculture (DGA), Etat de Genève

Planche de prix :

Le jury dispose d'une somme globale de 130'000.- CHF TTC pour l'attribution d'environ 4 à 6 prix ou mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 2009.

Envoi des questions :

Questions à poser jusqu'au **20 décembre 2013**.

Délai dépôt des dossiers :

Le dossier est à remettre au plus tard le 25 mars 2013 à 17h00 à l'adresse de l'autorité adjudicatrice.